

Déclaration des représentants de parents d'élèves FCPE au CDEN du JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

**Madame la Préfète de la Loire,
Monsieur le Directeur Académique de la Loire,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,**

La FCPE 42 prend acte de sa forte représentativité des parents d'élèves au sein du Département comme au niveau national. Ceci doit lui conférer d'être pleinement écoutée, et sa parole prise en compte dans les décisions concernant l'Education nationale.

Nous déplorons dès cette rentrée un certain nombre de dysfonctionnements administratifs, allant jusqu'à la remise en cause, par l'institution, de la parole des élus FCPE lorsqu'elle est basée sur les textes officiels. Ces situations vont à l'encontre d'un fonctionnement efficient du service public d'éducation.

Aussi, dans la continuité du principe de coéducation porté par la FCPE, nous souhaitons relire l'organisation de cette rentrée à l'aune de la place accordée aux parents d'élèves.

A titre d'exemple :

- De **nombreuses irrégularités ont été relevées dans l'organisation des élections** : des enveloppes de vote distribuées dès le lendemain de la clôture des candidatures, des bulletins de vote non conformes, des listes de candidatures non signées ou non affichées, des chefs d'établissement confondant « liste électorale » et « liste de candidatures »... Et comme chaque année, nous constatons dans de nombreux établissements la non-distribution des bulletins d'adhésion FCPE/MAE à la rentrée. Nous l'avons déjà évoqué l'an dernier au même moment. Rappelons que la circulaire ministérielle d'août 2006 a rendu cette distribution obligatoire, dans tous les établissements publics, dans les trois jours qui suivent la rentrée. Cette non-distribution empêche la promotion de notre rôle auprès des parents, pour les épauler et les former dans leur rôle de co-éducateurs aux côtés du personnel éducatif. *In fine*, c'est la représentativité des parents au nom de notre fédération qui en est impactée. Il semble bien que la circulaire de rentrée ne soit pas suffisamment lue et ne suffise pas à faire passer toutes les informations importantes aux chefs d'établissements.
- La **mise en place du vote électronique** dans le secondaire, censée permettre davantage de participation, a eu des effets contrastés sur notre territoire. A bien des endroits au contraire, le nombre de votants s'est effondré. Dans le second degré, l'ENT est encore sous-utilisé par les parents. Certains d'entre eux ont du mal à l'utiliser ou ne s'y connectent pas, notamment en lycée. Le vote électronique nécessite un véritable accompagnement des parents, notamment pour faire évoluer certaines habitudes bien ancrées, comme le fait que dans bien des couples

ce sont les mères qui se chargent du vote pour les deux parents. Le vote électronique se traduit bien souvent dans ce cas par l'abstention du père. Il faut enfin veiller au respect de l'obligation de recueillir préalablement l'avis du conseil d'école ou du conseil d'administration, au besoin avec la tenue d'un conseil extraordinaire. Ça n'a pas toujours été le cas dans la Loire.

Au-delà de la rentrée, nous constatons une dégradation dans la prise en charge des enfants au sein de l'Education Nationale :

1. Problématique des AESH :

L'Ecole inclusive doit relever le défi de la **crise de recrutement des AESH dont le manque criant a encore empiré cette année**. Il y a deux semaines, la Commission d'enquête sur les défaillances de prise en charge du handicap et de la santé mentale nous apprenait que près de 50 000 élèves s'étaient trouvés sans solution à la rentrée sur les 350 000 notifiés. Soit une augmentation de 35% par rapport à 2024.¹

Cela fait une moyenne de 500 élèves sans AESH par département. Qu'en est-il dans la Loire ? Nous avons déjà été alertés par des parents FCPE qui font justement remonter des personnels manquants, et plusieurs établissements se sont mis en grève, notamment pour cette raison². Peut-on vraiment considérer que les besoins seraient « globalement couverts » ici ?

Au-delà du manque de moyens, le déficit d'AESH est évidemment corrélé à l'attractivité du métier : précarité, manque de formation, salaires très faibles, manque de perspectives d'évolution de carrière...

2. Les enseignants non remplacés :

La FCPE Loire continuera à dénoncer le non-remplacement des enseignants, aussi bien dans le premier que dans le second degré. En aucun cas, l'obligation d'enseignement ne peut être dévoyée par la mise en place de cours en visioconférence.

3. La santé mentale des élèves :

Le 10 octobre, journée mondiale de la santé mentale, étaient dévoilés les résultats de l'étude Mentalo, concernant la **santé mentale des jeunes**. Cette étude menée par l'INSERM confirme que **plus d'un tiers des jeunes présentent des signes de détresse psychologique de type anxio-dépressif modéré à sévère (DMS)**³. Elle révèle que les filles sont presque 2 fois plus touchées que les garçons (45 contre 27%) et que le passage au lycée est un moment charnière (augmentation de 50%). Ce mal-être augmente avec la position économique et sociale ressentie. En effet, parmi ceux déclarant avoir une famille "vraiment en difficulté financière", 7/10 présentent une DMS contre 3/10 chez les plus aisés. Au-delà de situation financière des parents, l'ambiance familiale a aussi son importance. Pour ceux dont elle est mauvaise ou très mauvaise (1/10) ou qui s'entendent mal

1 https://www.franceinfo.fr/societe/education/pres-de-50-000-eleves-en-situation-de-handicap-n-avaient-pas-d-accompagnant-a-la-rentree-2025_7580143.html

² A Firminy, St-Chamond, au collège du Portail Rouge...

3 <https://www.fcpe.asso.fr/actualite/une-etude-sur-la-sante-des-jeunes-revele-quun-tiers-dentre-eux-ont-un-syndrome-anxio>

avec leurs parents, les chiffres de DMS potentielle sont multipliés par près de 4 par rapport à ceux vivant dans une très bonne ambiance.

4. Les mesures incluses dans le projet de loi de finances 2026 :

Une seule bonne nouvelle dans ce projet de loi de finances : **l'abandon du SNU**. Nous avons promu cet abandon ici-même il y a tout juste un an ; nous ne pouvons que nous en féliciter. A contrario, nous déplorons, exactement comment l'an dernier à cette époque, la **suppression prévue de 4 000 postes d'enseignants**. Dans les moyens planifiés par le gouvernement, le budget de l'Education Nationale devrait à terme perdre son titre de premier budget de l'Etat au profit de la défense⁴. C'est un très mauvais signal. Nous regrettons enfin dans ce budget le **nouveau rabotage du Pass culture**, en baisse de 40% pour sa part individuelle, et de 14% pour sa part collective⁵. La part individuelle reste malgré tout au double de la part collective (127 M€ contre 62 M€), alors qu'elle est bien moins pertinente en termes d'accès à la culture pour tous. Rappelons ici le rapport très critique de la Cour des comptes paru en décembre dernier : selon elle, le Pass individuel a plutôt eu pour conséquence « *une intensification des pratiques culturelles déjà bien établies, ce qui contribue à confirmer le risque d'effet d'aubaine de son utilisation par des jeunes disposant déjà, notamment par leur environnement familial, d'un capital culturel plus élevé.* » En outre, le Pass individuel est surtout utilisé pour l'achat de livres, ainsi que les places de cinéma et de concert. Le spectacle vivant représente moins de 1% des réservations, contrairement au Pass collectif, qui permet d'organiser de vraies sorties, avec l'ensemble des élèves, et d'en faire de véritables supports pédagogiques et de cohésion. En outre, celui-ci bénéficie bien davantage au spectacle vivant et au monde associatif, particulièrement mis en difficulté en ces temps de restrictions budgétaires tous azimuts.

Nous attendons que cette année scolaire soit une année de coéducation effective avec les parents d'élèves FCPE, que ce soit au niveau local et départemental, dans le respect des règles administratives.

Nous vous remercions de votre attention.

⁴ Source : Le Monde du 6 novembre 2025.

⁵ 62 M€ au lieu de 72M€, et 97M€ dépensés en 2024, la part individuelle s'établissant à 127M€ pour 2026 (*ibid*).